



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE

N° de résolution
ou annotation **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le 3 novembre 2020 par visioconférence, en huis clos, à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Myriam Goulet
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Sylvie Lemelin
Mme Diane Pouliot*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse. Est aussi présente, Mme Josette Dufour, directrice générale & secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2020**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Dépôt des états financiers comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité pour la période du 1^e janvier au 31 octobre 2020*
 - 5.3 *Dépôt aux membres du conseil du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires*
 - 5.4 *Répartition des tâches pour les membres du conseil pour l'année 2021*
 - 5.5 *Confirmation de la nomination du maire ou de la mairesse suppléant(e) et substitut de la mairesse au conseil de la MRC*
 - 5.6 *Adoption du calendrier des séances du conseil municipal*
 - 5.7 *Planification des séances de travail et de l'adoption des prévisions budgétaires 2021*
 - 5.8 *Avis de motion – règlement sur la taxation 2021*
 - 5.9 *Question(s) de l'assemblée*
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
 - 6.1 *Modification de la résolution no 200806 – Réfection du 2^{ième} rang ouest – source de financement*
 - 6.2 *Acquisition du terrain Martin Lapierre et son financement*
 - 6.3 *Opération tempête*
 - 6.4 *Embauche préposé à la voirie – poste temporaire*
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

- 9.1 *Entente cours d'eau avec la MRC de Bellechasse*
- 9.2 *Second projet règlement 348-20 modifiant le règlement de zonage 247-04 concernant une modification du plan de zonage par l'ajout d'une usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M de façon à autoriser l'usage «Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés»*
- 9.3 *Éclairage sur les deux enseignes à l'entrée du village*
- 9.4 *Éclairage Parc historique*
- 9.5 *Demande de dérogation mineure DPDRL 200028, 310, rue du Repos*

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201101

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 OCTOBRE 2020

201102

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

201103

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de octobre 2020 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

Administration générale :	42 129.77	\$
Sécurité publique:	9 562.36	\$
Transport routier:	58 546.07	\$
Hygiène du milieu:	16 666.51	\$
Santé & Bien-être	15 700.00	\$
Aménagement et urbanisme	2 100.77	\$
Loisirs et culture:	14 844.82	\$
Frais de financement :	0.00	\$
Activités financières :	0.00	\$
TOTAL :	159 550.30	\$

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 LE PLAN DE LA DUC (DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE)

Un document est déposé aux membres du conseil «Le plan de la DUC». Le Groupe de mobilisation demande d'adopter ledit plan.

Après étude, le conseil ne souhaite pas donner suite à la demande.

5.1.2 REMERCIEMENT CARREFOUR EMPLOYABILITÉ-TRAVAIL DE RUE

Par le biais d'une correspondance, le Carrefour Employabilité-Travail de rue tient à remercier la municipalité de Saint-Gervais pour les nombreuses années passées dans les locaux de l'ancien presbytère.

5.1.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Le Ministère des transports annonce à la municipalité une aide financière maximale de 101 368 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles (rangs 1 et 2) de la municipalité de Saint-Gervais et ce, pour 2020.

5.1.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

En mai dernier, la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Projets particuliers d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) pour le projet «Réfection du 2^{ième} rang Ouest sur 600 mètres» et ce, pour une somme de 75 000 \$.

Le Ministère des Transports informe la municipalité que le projet a été retenu et que la municipalité recevra une aide financière maximale de 55 000 \$ pour lesdits travaux d'améliorations du 2^{ième} rang Ouest.

5.1.5 AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonce à la municipalité de Saint-Gervais une aide financière de 116 324 \$ dans le contexte de la pandémie



N° de résolution
ou annotation

201104

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité pour 2020-2021.

Par ailleurs, l'organisme Loisirs Saint-Gervais dépose une demande pour compenser une perte liée à des dépenses ou pertes de revenus liés à la COVID-19 soit pour une somme de 33 287 \$.

ATTENDU l'aide financière de 116 324 \$ confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la municipalité et visant à compenser certaines dépenses liées au contexte de la pandémie de la COVID-19 pour 2020-2021;

ATTENDU que l'aide peut contribuer à compenser la perte notamment des camps de jour;

ATTENDU la demande de Loisirs de Saint-Gervais de contribuer à combler les pertes estimées à 33 287 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE la municipalité verse, à même la subvention confirmée au montant de 116 324 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour compenser certaines dépenses liées à la COVID-19, une somme de 33 287 \$ à Loisirs Saint-Gervais en guise de compensation;

De verser ladite somme après réception du premier versement prévu en décembre 2020 au montant de 79 973 \$.

Adopté unanimement

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2020

Conformément à la loi n° 122 visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, un état des revenus et dépenses (deux états comparatifs).

201105

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2020 conformément aux dispositions du Code municipal.

Adopté unanimement.

5.3 DÉPÔT AUX MEMBRES DU CONSEIL DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LÉR.M) aux élus municipaux, tout membre d'un conseil municipal



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

doit produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires et la mettre à jour annuellement.

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires a été remis à chacun des membres du conseil, avec les articles du Code municipal qui y font référence.

N° de résolution
ou annotation

5.4 RÉPARTITION DES TÂCHES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU la volonté des membres du conseil de s'investir dans des dossiers pour l'année 2021;

201106

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'accepter la répartition des dossiers pour l'année 2021 et ce, tel que présenté et discuté au conseil selon la description suivante :

Administration générale (RH)	Manon Goulet
Bibliothèque municipale	Diane Bilodeau
Loisirs	Myriam Goulet
Sécurité publique, sécurité civile, Croix-Rouge	Sylvie Lemelin
Travaux publics	Guillaume Vermette
Comité Vision Sécurité 2019	Diane Pouliot
Assainissement & aqueduc	Manon Goulet
Aménagement, urbanisme	Myriam Goulet
Politique familiale et des aînés	Diane Bilodeau Diane Pouliot
Matières résiduelles	Denise Lapierre
Maison de la Culture de Bellechasse	Denise Lapierre
Comité des sinistrés	Diane Pouliot
OMH	Diane Pouliot
Service Sécurité Incendie	Guillaume Vermette
CPE	Sylvie Lemelin
Comité embellissement et Fleurons du Québec	Sylvie Lemelin
Comité réflexion avenir de l'Église	Diane Bilodeau Guillaume Vermette
Comité Brunch des bénévoles et nouveaux arrivants	Denise Lapierre Sylvie Lemelin Diane Pouliot
Jardin communautaire	Myriam Goulet Diane Pouliot

Adopté unanimement.

5.5 CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU MAIRE OU DE LA MAIRESSE SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AU CONSEIL DE LA MRC

201107

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de nommer Diane Bilodeau à titre de mairesse suppléante et de substitut de la mairesse au conseil de la MRC de Bellechasse pour l'année 2021.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

Adopté unanimement.

N° de résolution
ou annotation

5.6 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021

ATTENDU QUE, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

201108

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20h.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

<i>12 janvier 2021</i>	<i>06 juillet 2021</i>
<i>02 février 2021</i>	<i>10 août 2021</i>
<i>02 mars 2021</i>	<i>7 septembre 2021</i>
<i>06 avril 2021</i>	<i>5 octobre 2021</i>
<i>04 mai 2021</i>	<i>2 novembre 2021</i>
<i>01 juin 2021</i>	<i>7 décembre 2021</i>

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adopté unanimement.

5.7 PLANIFICATION DES SÉANCES DE TRAVAIL ET DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Les prochaines rencontres de travail pour la préparation des prévisions budgétaires 2021 seront les 17 novembre 13h30 et aussi le 24 novembre 2020, si besoin, à 13h30.

L'adoption des prévisions budgétaires sera le 15 décembre 2020, à 19h30 dans le cadre d'une assemblée extraordinaire.

5.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION 2021

Je, soussigné, GUILLAUME VERMETTE, conseiller, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2021.

_____, conseiller (ère)



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

5.9 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

N° de résolution
ou annotation *Aucune question n'est posée à l'assemblée.*

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 200806 – RÉFECTION DU 2^{IÈME} RANG OUEST – SOURCE DE FINANCEMENT

201109

ATTENDU la résolution no 200806 octroyant le contrat «Réfection d'un tronçon de chaussée sur le 2^{ième} rang Ouest» à «Les entreprises Lévisiennes» et précisant les sources de financement dudit projet;

ATTENDU QUE depuis ladite résolution, une lettre a été acheminée à la municipalité par le Ministère des Transports annonçant à la municipalité une subvention au montant de 55 000 \$ pour ledit projet;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux est admissible au financement annoncé et qu'il devient nécessaire de modifier les sources de financement prévues au projet et intégrées dans la résolution n° 200806;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de modifier la résolution n° 200806 en révisant le financement de la façon suivante : subvention confirmée de 55 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et affectation « Revenus reportés de Carrière et sablière » pour une somme de 64 626.02 \$ et ce, pour un total de 119 626.02 \$.

Adopté unanimement.

6.2 ACQUISITION DU TERRAIN MARTIN LAPIERRE ET SON FINANCEMENT

ATTENDU la résolution 170714 autorisant l'acquisition d'un terrain pour permettre la réalisation du projet phase 3 du développement Lapierre et la promesse d'achat signée le 25 juillet 2017 entre M. Martin Lapierre et les représentants autorisés de la Municipalité;

201110

ATTENDU QUE le projet d'acquisition est inscrit dans le Plan triennal d'immobilisations 2020 adopté en décembre 2019 et que le financement prévu est par «Règlement d'emprunt»;

ATTENDU QUE les vérifications faites auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en ce qui a trait plus spécifiquement au règlement d'emprunt à prévoir pour la réalisation des travaux, laissent voir qu'il faudrait faire des ajustements de nature administratifs tant qu'aux procédures utilisées en 2017 résultant ainsi, en la nécessité de revoir le financement du projet proposé;

ATTENDU QUE le coût total d'acquisition est estimé à 313 800 \$ et comprend un solde à payer lors de l'acte notarié équivalent à 213 800 \$ vu l'acompte versé antérieurement de 100 000 \$;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le solde à payer et final lié à l'acquisition du terrain de M. Martin Lapierre soit financé à même l'excédent non affecté (surplus libre) soit pour une somme estimée à 213 800 \$;

D'autoriser Mme Manon Goulet, mairesse et Mme Josette Dufour, directrice générale à signer l'acte notarié.

Adopté unanimement

6.3 OPÉRATION TEMPÊTE

ATTENDU la demande des pompiers déposée aux membres du conseil tant qu'à la mise en place d'un déploiement automatique d'une équipe de pompiers à la caserne afin d'assurer un délai de réponse raisonnable en situation de tempête (OPÉRATION TEMPÊTE);

201111

ATTENDU QUE le fondement de ladite demande repose notamment sur la protection des employés et plus spécifiquement sur l'imputabilité des pompiers en cas d'incendie majeur (poursuite/enquête);

ATTENDU QUE la municipalité a consulté ses experts en sinistre et que les couvertures d'assurances sont convenables pour protéger les instances et les employés municipaux (responsabilité civile, erreurs et omissions);

ATTENDU QUE l'évaluation du risque est qualifié «raisonnable» (moyens/résultats);

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie, article 47, stipule que chaque membre d'un service de sécurité incendie est exonéré de toute responsabilité pour le préjudice qui peut résulter de son intervention lors d'un incendie ou lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre pour lequel des mesures de secours obligatoires sont prévues au schéma en vertu de l'article 11, à moins que ce préjudice ne soit dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde;

ATTENDU QUE cette exonération bénéficie à l'autorité qui a établi le service ou qui a demandé son intervention ou son assistance, sauf si elle n'a pas adopté un plan de mise en oeuvre du schéma alors qu'elle y était tenue ou si les mesures, qui sont prévues au plan applicable et liées aux actes reprochés, n'ont pas été prises ou réalisées conformément à ce qui a été établi;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais a adopté un plan de mise en oeuvre du schéma tel que stipulé à ladite loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de refuser la mise en place d'un déploiement automatique d'une équipe de pompiers à la caserne afin d'assurer un délai de réponse raisonnable en situation de tempête (OPÉRATION TEMPÊTE);



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

Inviter les personnes concernées à identifier des solutions autres afin de maintenir et d'assurer les routes sécuritaires pour permettre aux intervenants d'urgence de se déplacer (circulation minimale), le cas échéant.

N° de résolution
ou annotation *Adopté unanimement*

6.4 EMBAUCHE PRÉPOSÉ À LA VOIRIE – POSTE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le départ à la retraite du contremaître résulte en un personnel réduit dans l'équipe de la voirie;

201112

ATTENDU l'affichage du poste temporaire afin de combler le manque de main-d'œuvre;

ATTENDU les besoins identifiés pour la saison hivernale (novembre-mars) notamment en matière de déneigement et ce, sur une période d'environ 5 mois ;

ATTENDU QUE le besoin exprimé équivaut à un minimum de 30 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'embaucher M. Réjean Roy à titre de préposé à la voirie, poste temporaire, pour une période d'environ 5 mois, et ce, conformément selon les discussions entendues entre les deux parties.

Adopté unanimement

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 ENTENTE COURS D'EAU AVEC LA MRC DE BELLECHASSE

201113

ATTENDU QUE la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire, suivant les articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'article 108 de la Loi autorise la MRC à convenir d'une entente avec une municipalité locale afin de lui confier, notamment, la gestion des travaux prévus à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 3 de ladite Loi;

ATTENDU QUE les parties jugent ainsi opportun que soient confiées aux municipalités locales l'exécution et la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens selon ce que prévoit l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure l'entente relative aux obstructions des cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse, Mme Manon Goulet, et la directrice générale à signer l'entente relative aux obstructions dans les cours d'eau entre la MRC de Bellechasse et la Municipalité de Saint-Gervais.

Adopté unanimement.

9.2 SECOND PROJET RÈGLEMENT 348-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 247-04 CONCERNANT UNE MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE PAR L'AJOUT D'UNE USAGE DANS LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LA ZONE 17-M DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE «VENTE AU DÉTAIL OU LOCATION DE VÉHICULES MOTEURS APPARENTÉS»

201114

ATTENDU l'avis de motion de même que le premier projet de règlement déposé et adopté lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2020;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 31 août 2020;

ATTENDU QUE les informations reçues et transmises au conseil dans l'entretemps ont nécessité des changements par rapport au premier projet de règlement dûment adopté;

ATTENDU le dépôt du second projet de règlement no 348-20 modifiant le règlement de zonage no 247-04, déposé et présenté, avec changements et modifications;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE soit adopté le règlement no 348-20 avec changement et modifiant le règlement de zonage no 247-04 de façon à ajouter un usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M et autoriser l'usage «Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés», tel que rédigé et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce tel que décrit ici-bas :

Adopté unanimement.

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le numéro 348-20 et le titre « règlement 348-20 modifiant le règlement de zonage #247-04 concernant une modification du plan de zonage par l'ajout d'un usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M de façon à autoriser l'usage Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés ».



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ARTICLE 2

La grille des usages (spécifications) de la zone 17-M est modifiée de façon à ajouter aux usages existants (à la section Commerces et services), l'usage « Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés ».

N° de résolution
ou annotation



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ARTICLE 3

Le plan ci-dessous présente la zone 17-M qui est affectée par la modification des usages.

N° de résolution
ou annotation

2116



ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté unanimement

9.3 ÉCLAIRAGE SUR LES DEUX ENSEIGNES À L'ENTRÉE DU VILLAGE

ATTENDU le plan d'action 2019-2020 du comité d'embellissement;

201115

ATTENDU le projet d'améliorer l'éclairage et les plates-bandes aux entrées du village;

ATTENDU la proposition de Henry Audet Ltée d'installer deux projecteurs de 50 watts;

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE d'autoriser le contrat à Henry Audet Ltée pour installer les projecteurs requis améliorant ainsi l'éclairage aux entrées du village soit pour la somme de 2 874.38 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

4 ÉCLAIRAGE PARC HISTORIQUE

ATTENDU le plan d'action 2019-2020 du comité d'embellissement;

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU le projet de maximiser la beauté du Parc historique en lui ajoutant de la lumière qui pourrait notamment servir à créer une ambiance dans le cœur du village et ce, selon des thématiques saisonnières (Noël, Halloween, Saint-Valentin, marché public...);

201116

ATTENDU la proposition de Henry Audet Ltée d'installer 15 prises alimentées par un câble souterrain de 365 mètres linéaires et contrôlées par une minuterie;

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PARDIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE d'autoriser le contrat à Henry Audet Ltée pour réaliser les travaux pour une somme de 7 157,20 \$, taxes incluses.

D'apporter des précisions additionnelles concernant la réalisation des travaux notamment dans le cas où il y aurait des coûts non considérés et significatifs dans le cadre de ce projet.

Adopté unanimement

9.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL200028, 310 RUE DU REPOS

La municipalité a reçu une demande de dérogation mineure DPDRL200028, 310, rue du Repos. À cet effet, le conseil informe la population que ladite demande sera traitée lors de la séance du 1^{er} décembre 2020. Un avis public sera publié à cet effet, dans le Gervaisien de novembre 2020.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE:

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 3 novembre 2020.

Josette Dufour
Directrice générale & secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais
11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h45.

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Manon Goulet

Manon Goulet,
Mairesse

Josette Dufour,
Directrice générale & secrétaire-trésorière